

La médiation du Christ Jésus :

Le mérite du Christ suivant saint Thomas d'Aquin

1. « Il y a deux raisons qui font qu'un acte humain mérite. La première et la principale vient de l'*ordination divine* en vertu de laquelle un acte est dit méritoire du bien auquel l'homme est ordonné par Dieu. La seconde raison se prend du côté du *libre arbitre*, en tant que l'homme, à la différence des autres créatures, possède la faculté d'agir par soi et volontairement. Or, sous ces deux aspects, ce qu'il y a de principal dans le mérite consiste *dans la charité* » (ST I-II, q. 114, a. 4, resp. ; la suite de ce texte précise pourquoi le mérite consiste principalement dans la charité, à savoir parce que : 1° c'est par la charité que l'on est ordonné à la vie éternelle, la fruition de Dieu ; 2° nous agissons de la manière la plus libre et volontaire quand nous agissons par amour).

2. « L'œuvre méritoire d'un homme peut être considérée sous deux aspects. Premièrement, elle peut être considérée *en tant qu'elle procède du libre arbitre* ; deuxièmement, elle peut être considérée *en tant qu'elle procède de la grâce du Saint-Esprit*.

1° Si l'on considère la substance de l'œuvre, et cela sous l'aspect où elle procède du libre arbitre, il ne peut pas y avoir "condignité", en raison de la très grande inégalité [entre un acte du libre arbitre humain et la vie éternelle]. Mais il y a plutôt ici une "convenance" (*congruitas*), en raison d'un certain rapport de proportion : il apparaît en effet convenable (*congruum*) que, à l'homme qui agit par sa vertu, Dieu accorde la récompense en raison de l'excellence de sa propre vertu à Lui.

2° Mais si l'on parle de cette œuvre méritoire *en tant qu'elle procède du Saint-Esprit*, alors sous cet aspect elle mérite la vie éternelle par "condignité" (*ex condigno*) ; car, dans ce cas, la valeur du mérite se prend de la vertu du Saint-Esprit qui nous conduit à la vie éternelle, suivant Jn 4,14 : *L'eau que je lui donnerai deviendra en lui source d'eau jaillissant en vie éternelle*. La récompense de l'oeuvre se prend aussi de la dignité de la grâce par laquelle l'homme, rendu *participant de la nature divine* (2 P 1,4), est adopté comme fils de Dieu, un fils auquel revient l'héritage en raison du droit d'adoption, suivant Rm 8,17 : *Enfants, et donc héritiers* » (ST I-II, q. 114, a. 3, resp.).

3. « Le Christ avait la grâce non seulement comme une personne privée, mais en sa qualité de Tête de toute l'Église : à lui tous sont unis comme les membres à leur Tête, de façon à constituer mystiquement une seule personne (*mystice una persona*). Et c'est ainsi que le mérite du Christ s'étend aux autres en tant qu'ils sont ses membres ; un peu à la façon dont l'action de la tête, dans un homme donné, appartient en quelque sorte à tous ses membres, car ce n'est pas pour elle seulement que la tête perçoit, mais bien pour tous ses membres » (ST III, q. 19, a. 4, resp.).

4. « La grâce a été donnée au Christ non seulement comme à une personne privée, mais bien en sa qualité de Tête de l'Église, de façon à ce que cette grâce rejaillît à partir de lui sur ses membres. Voilà pourquoi les actions du Christ ont pour lui-même aussi bien que pour ses membres le même effet que les actions d'un autre homme en état de grâce ont pour lui-même. Or tout homme en état de grâce qui souffre pour la justice mérite par le fait même le salut pour lui, selon cette parole en saint Matthieu : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la*

justice (Mt 5,10). C'est pourquoi le Christ, par sa passion, a mérité non seulement pour lui-même, mais il a aussi mérité le salut pour tous ses membres » (ST III, q. 48, a. 1, resp.).

5. « La passion du Christ a eu un effet que ses mérites précédents n'avaient pas obtenu, non pas à cause d'une charité plus grande, mais à cause de la nature de l'acte (*genus operis*) qui convenait à pareil effet. Cela est manifeste par les raisons que nous avancées [à la q. 46, a. 3] à propos de la convenance de la passion du Christ » (ST III, q. 48, a. 1, ad 3 ; cf. q. 46, a. 3 : la mort du Christ manifeste aux hommes combien Dieu les aime ; elle donne l'exemple des vertus, en particulier de l'obéissance, de l'humilité, de la constance, de la justice ; la passion du Christ libère l'homme du péché et lui *mérite* la grâce de la justification et la gloire de la béatitude ; elle pousse l'homme à éviter le péché ; elle tourne à une plus grande dignité de l'homme, car l'homme vainc le diable).

6. « Chacune des passions et des opérations du Christ nous a été profitable pour le salut, non seulement par mode d'exemple mais aussi par mode de mérite, dans la mesure où, en raison de l'abondance de sa charité et de sa grâce, il a pu nous mériter la grâce, de telle sorte que les membres [de son corps] reçoivent la grâce de la plénitude de leur Tête. [...] Puisque le Christ est d'une dignité infinie, chacune de ses souffrances (*quelibet passio eius*) a une valeur infinie, au point qu'elle suffirait à abolir une infinité de péchés. Toutefois, la rédemption du genre humain n'a pas été obtenue par n'importe quelle souffrance mais par la mort que le Christ a voulu subir afin de racheter le genre humain de ses péchés. En effet, dans tout achat [*emptio* → rédemption], il n'y a pas que le montant qui compte mais aussi la destination de cet argent (*deputatio pretii*) pour l'achat » (*Compendium de théologie* I, ch. 231).

7. « Les autres souffrances (*passiones*) du Christ n'ont pas été destinées (*deputatae*) par Dieu le Père et par le Christ, sans la mort, à la rédemption du genre humain. [...] Les autres passions du Christ n'ont pas été destinées (*deputatae*) à ce que le genre humain fût racheté sans la mort du Christ » (*Quodlibet* II, q. 1, a. 2, resp. et ad 3-4).

Mise en perspective des modes d'accomplissement de notre salut par la Passion du Christ :

8. « La passion du Christ, [1] en rapport à sa divinité, agit par mode d'efficience [instrumentale] ; [2] en rapport à la volonté de l'âme du Christ, elle agit par mode de mérite ; [3] en tant qu'on la considère dans la chair même du Christ : elle agit par mode de satisfaction, en tant qu'elle nous libère de la peine [due au péché] ; par mode de rachat, en tant qu'elle nous libère de la servitude de la faute ; par mode de sacrifice, en tant qu'elle nous réconcilie avec Dieu » (ST III, q. 48, a. 6, ad 3).

Pour poursuivre l'étude :

Jean-Pierre Torrell, bibliographie 6.4.113, t. 2, p. 384-395 (cf. 6.4.112 et 6.4.115) ;

Mikael Schink, *Salvation Through Christ's Merits in Saint Thomas Aquinas*, Mémoire de licence canonique, Fribourg, 2019 (accès : <http://doc.rero.ch/record/327916>) ;

Voir aussi Labourdette, 6.2.17 ; Lynn, 6.4.64 ; Margelidon, 6.4.67 et 6.4.69.